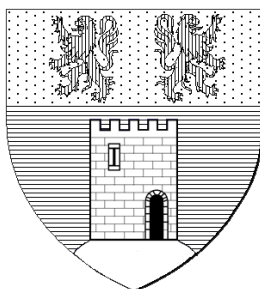


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

M. LAUGIER Robert, excusé, avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le défilé du 8 mai a connu une faible participation contrairement à la cérémonie à la mémoire des martyrs du maquis d'IZON qui a accueilli sur les différents sites une foule nombreuse autour du Sous-Préfet de Nyons, de la Sénatrice, du Président du Conseil Général, des deux Conseillers Départementaux, de très nombreux Maires, anciens combattants et Présidents d'Association de la Drôme et du Vaucluse. Le travail de mémoire accompli par Robert PINEL et son association a été salué par les autorités.

Établi le : 12/06/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le 21 mai aura lieu à Buis-les-Baronnies une cérémonie en l'honneur de 15 juifs arrêtés et déportés pendant la deuxième guerre mondiale.

Un courrier d'information sur la numérotation des maisons sera adressé avec la facture d'eau.

Le bail d'habitation du l'appartement de l'école a été régularisé avec Fernand et Christiane ROUX. Les démarches ont été accomplies avec la CAF. L'état des lieux sera réalisé dès que les dernières finitions seront achevées.

Une nouvelle campagne de recensement aura lieu en 2016. La commune de LACHAU a été à nouveau tirée au sort. Le recensement sera confié à Marie-Laure CURNIER qui a réalisé avec beaucoup d'efficacité le dernier.

La Tournée cantonale est fixée au mardi 9 juin à 9 H 30.

Une réunion pour la relance du Comité des fêtes aura lieu le dimanche 24 mai à 11 H 00.

Les nouveaux statuts du Parc Naturel Régional des Baronnies seront adoptés fin mai par le Conseil Syndical. Les Communes seront amenées à délibérer et à désigner un représentant au cours de l'été. Le nouveau Comité syndical sera installé à l'automne

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place le 24 avril 2015 des Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial. Bien que LACHAU ne soit pas en PACA elle est inscrite sur la liste des communes aux dotations du fait de son appartenance à la Communauté de Communes du Canton de Ribiers Val de Méouge.

La convention pour le multiservice validée lors du dernier Conseil Municipal a été signée. Elle comporte un préavis de deux mois courant du 1^{er} avril au 31 mai 2015. Le Conseil se prononcera sur la suite à donner en fin de réunion.

La demande de déblocage du prêt pour le paiement de la part communale relative aux travaux du hangar et de l'appartement de l'école a été effectuée.

L'Inspection Académique de la Drôme a annoncé au SIVOS le projet de fermeture d'une classe à l'école de Séderon. Les maires et la population ont été conviés par les parents d'élèves à une première rencontre le 27 avril. Suite aux échanges, une manifestation a été programmée pour le 7 mai à Valence. Un car a été affrété. Une dizaine de Chaupatiers avaient répondu présents. Sur place, des délégations d'élus et de parents ont été reçues successivement à la Préfecture puis à l'Inspection Académique. Au Directeur de Cabinet du Préfet et à la Directrice Adjointe des Services Académiques, il a été demandé de réexaminer les chiffres et d'appliquer un moratoire de deux ans. Les spécificités du monde rural et du canton ont été expliquées et il a été demandé à ce que la visite de l'inspecteur prévue le 20 mai prochain se fasse à Séderon et non à Nyons.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit le Maire donne lecture des délibérations adoptées lors du dernier Conseil Municipal.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- PRÉPARATION DE LA TOURNÉE CANTONALE

Le Maire rappelle que la tournée cantonale est fixée au mardi 9 juin 2015 à 9 H 30 en présence des Conseillers Départementaux et des services du Conseil départemental.

Il indique qu'il a interpellé le nouveau Président du Conseil Départemental lors de sa venue à Séderon sur les critères d'intervention du Département et la nécessité d'associer les élus locaux à leur évolution si la politique départementale devait être redéfinie.

Cette première rencontre est destinée à évoquer les projets pouvant faire l'objet de demandes de subvention en 2016.

La Commission de la voirie sera réunie le 20 mai pour définir des projets prioritaires.

Les conseillers sont convoqués à 9 H 00 pour la préparation de la réunion de 9 H 30.

Il sera rappelé à Monsieur DONZET que l'état du pont de pierre nécessite des travaux de confortement urgents.

3- ATTEINTE AU DROIT DE PASSAGE DANS LA COUR DU CHÂTEAU

Le Maire rappelle les faits.

Suite au dernier Conseil le Maire a rencontré Denis PEUZIN le 30 avril pour faire valoir les droits de la Commune et envisager un règlement amiable.

Les positions n'étant pas compatibles, il a été proposé le recours à la médiation. Le 5 mai un courrier de saisine a été adressé au Médiateur. Ce dernier a répondu que le différend ne relevait pas de ses missions mais d'une procédure judiciaire.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Pour éviter un contentieux long et couteux, le Maire a alors convié l'ensemble des copropriétaires du Château (qui doivent à minima un droit de passage à la Commune dans des conditions normales d'exercice) à une réunion de conciliation le 9 mai. Cette réunion a été annulée du fait de l'éloignement de Denis PEUZIN.

La parole est donnée à Bernadette AUMAGE qui a rencontré Denis PEUZIN à ce sujet en qualité de copropriétaire du Château. Elle indique qu'elle lui a rappelé que la Cour de la forge a toujours été un lieu de passage voire un terrain de jeu, situation qui se reproduit à minima toutes les années à l'occasion des concours de boules de la fête votive du 15 août. Copropriétaire du Château, elle n'a pas été consultée sur l'installation de l'obstacle en travers du passage. Elle a informé l'auteur qu'elle enlèverait le monticule de pierre à la fin du mois.

Parce que cette situation ne peut durer il est décidé d'organiser une ultime réunion de conciliation le 6 juin à 10 H 00. Si la situation n'évolue pas favorablement, le différend sera porté devant le juge.

4- BÂTIMENTS COMMUNAUX

Un devis pour l'aménagement électrique du hangar est présenté établi par Franck COUDENE. Il est examiné. Des précisions supplémentaires seront demandées pour une réactualisation du devis qui sera adressé par mail à tous les conseillers.

5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : la Commission Aménagement travaille sur le devenir du Val des Roches et le développement d'activités nouvelles et de loisirs dans le haut de la Vallée.

Éclairage Public : Un système mettant en œuvre des led a été présenté par Monsieur MANTEL qui a équipé de nombreuses communes dont Arles et Aubagne. L'utilisation de led permet de réduire le fonctionnement de manière très significative et d'amortir ainsi l'investissement sur une durée plus courte. Parallèlement le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) propose des prestations aux communes. Une réunion sera organisée avec Madame DUPUY, technicienne du SDED le 9 juin 2015.

Réservoir Principal : la chambre des vannes bouge encore. Des adaptations ont été apportées pour prévenir l'apparition de fuites.

Analyses d'eau : les analyses sont bonnes. La qualité de l'eau peut être agressive pour les tuyauteries en plomb. Une analyse sera demandée pour la fontaine des ânes qui n'est pas en service mais dont la qualité de l'eau est surveillée.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Réseau d'eau potable : une fuite est signalée sur la vanne de Jacques JARJAYES qui sera remplacée. Le raccordement de Gaétan et Marielle GERMAIN va être effectué par Jérôme BERNARD.

Accotements : l'herbe sur le bord des routes sera fauchée.

Voirie : des travaux d'entretiens seront réalisés sur le Chemin des Iscles et le Chemin de Saint Marc.

6- QUESTIONS DIVERSES.

Photovoltaïque : l'entreprise Énergie Rhône Vallée a fourni un modèle de délibération pour l'autoriser à installer des microcentrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Ce modèle reprend l'essentiel tout en le précisant de la délibération prise le 14 novembre 2014 (délibération n°2015-24).

Assurance : GROUPAMA a notifié un refus de prise en charge sur le sinistre survenu dans le local des kinés lors de l'arrachage d'un arbre.

Signalétique : les poteaux de direction seront installés avant l'été.

Ordures ménagères : les barrières métalliques installées sur les anciens sites de stockage des containers seront déplacées au Pont pour limiter les effets en cas de vent violent en attendant que la haie naturelle joue son rôle.

Décision Modificative : une décision modificative est nécessaire pour ventiler en section d'investissement l'acquisition du terrain BOREL-RIGAT et adapter l'enveloppe des travaux de l'appartement de l'ancienne école.

Bistro communal : La période d'essai fixée dans la convention expire le 31 mai. Un tour de table est effectué.

Très majoritairement la décision est prise de ne pas poursuivre. Le Maire est mandaté pour faire part de la décision à l'exploitant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 00 H 00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet